



collecte des **ENCOMBRANTS 2021** dans votre commune



ACCEPTÉ

Ferraille, tapis, tentures, petits objets divers (balais, peluche, jouets, parasol), planche, objet en plastique, vaisselle... Radiateur non électrique, vélo, revêtement de sol...

Le mobilier et la literie sont acceptés. Toutefois si vous les déposez dans les déchetteries possédant la filière éco- mobilier vous leur donnerez une seconde vie !

Pensez au don ou à aller en déchetterie pour une meilleure valorisation de vos encombrants



NON ACCEPTÉ

> LES DÉCHETS VALORISABLES

Tous les appareils électriques et électroniques (les DEEE) : ils sont à déposer en déchetterie ou dans les bornes mises à votre disposition dans les grandes surfaces. Les textiles d'habillement ; Les livres ; Les déchets verts

> LES ORDURES MÉNAGÈRES

Gravats, faïence (lavabo, bidet, carrelage, bac de douche...) déblais, huiles, déchets inflammables et/ou explosifs, pneumatiques, déchets de soins, déchets liquides, batterie...

> OBJETS DE PLUS DE 60 KG

> LES DÉCHETS TOXIQUES ET DANGEREUX



TOUTES LES INFOS SUR
WWW.DREUX-AGGLOMERATION.FR